



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : LYADIS IMMOBILIER - SIRET 53046976600022

Référence et Intitulé : LF129-1 - Initiation aux règles d'urbanisme

Durée : 7h00

Type : Présentiel

Public

Transactionnaires.
Agents commerciaux.
Promoteurs immobiliers.
Notaires et Clercs de notaires.

Objectifs pédagogiques

Acquérir les bases de la réglementation d'urbanisme.
Comprendre le PLU pour mieux conseiller ses clients.
Maîtriser le lexique de l'urbanisme.

Pré-requis

Aucun.

Programme

1 - La hiérarchie des documents d'urbanisme.

- 1.1 - Appréhender le contexte de l'urbanisme dans le quotidien d'un agent immobilier.
- 1.2 - Loi Alur, loi Elan et dernières réformes de l'urbanisme.
- 1.3 - Situer les règles d'urbanisme par rapport aux autres législations.
- 1.4 - Savoir articuler les principales normes d'urbanisme :
 - Les règles nationales (règlement national d'urbanisme, loi littoral, loi montagne, etc.)
 - Les règles locales :
 - La Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable.
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale.
 - Le Plan Local d'Urbanisme (partie 2).



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : Meelk
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

2 - Les acteurs de l'urbanisme et le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

2.1 - Identifier les principaux acteurs de l'urbanisme.

2.2 - Qu'est-ce que le PLU ? À quoi cela sert-il ?

2.3 - La compatibilité entre le PLU et les autres documents de planification.

2.4 - Le PLU-PLUI : étapes de l'élaboration et contenu.

- Que trouve-t-on dans un PLU ?

- Comment le PLU est élaboré / modifié / révisé ?

2.5 - Coefficient d'Occupation des Sols (COS) et surface foncière minimale.

2.6 - Comment s'en servir « au quotidien » ?

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle.

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques et mises en situation.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.plateformef.com

Modalités et délais d'accès :

Formation en salle au jour mentionné dans la convention.

Adresse du lieu communiquée environ 15 jours avant le début de la formation.

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la formation disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.plateformef.com

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

Coordonnées pour support :

- e-mail : info@lyadis-immobilier.com

- Téléphone : 04 81 65 63 15

Matériel nécessaire

Papier et crayon.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE